



# **Recommandations du CCA concernant le deuxième projet de rapport sur l'évaluation à mi-parcours des orientations stratégiques pour l'aquaculture de l'UE et des plans stratégiques pluriannuels**

CCA 2025-06

Juillet 2025



Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) remercie chaleureusement l'UE pour son soutien financier





*Recommandation concernant le projet de rapport sur l'évaluation à mi-parcours des orientations stratégiques pour l'aquaculture de l'UE et des plans stratégiques pluriannuels*

## Sommaire

Sommaire .....	2
I. Contexte .....	3
II. Justification.....	3
III. Recommandations.....	4



## *Recommandation concernant le projet de rapport sur l'évaluation à mi-parcours des orientations stratégiques pour l'aquaculture de l'UE et des plans stratégiques pluriannuels*

### **I. Contexte**

Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) accueille favorablement le deuxième projet de rapport sur l'évaluation à mi-parcours des orientations stratégiques pour l'aquaculture de l'UE et des plans stratégiques pluriannuels.

Le CCA conclut que la méthode ouverte de coordination n'est ni efficace ni suffisante pour atteindre les objectifs des orientations stratégiques et de la Politique commune de la pêche (PCP).

L'accès à l'espace et à l'eau ainsi qu'un cadre réglementaire et administratif transparent et efficace sont les deux conditions clés pour que le secteur aquacole de l'UE devienne plus résilient et compétitif. Le projet de rapport confirme que les actions entreprises dans le cadre des orientations stratégiques n'ont pas permis de réunir ces conditions favorables.

Le CCA reconnaît que la Commission européenne a mené à bien les actions qui lui ont été assignées dans le cadre des orientations stratégiques. Toutefois, il affirme que les progrès réalisés par les États membres sur les conditions clés ont été insuffisants en raison de la faible priorité politique accordée par les États membres à l'aquaculture, comme l'a souligné le CCA dans sa recommandation sur la nécessité de réformer la politique aquacole de l'UE.

Le CCA souligne en outre que l'évaluation à mi-parcours confirme la nécessité d'établir un cadre de performance et d'évaluation solide, transparent et fondé sur des données, comme cela a également été souligné dans la recommandation relative à la réforme politique.

Le CCA estime qu'une planification stratégique réussie et efficace constitue un processus actif et que les plans stratégiques nationaux pluriannuels des États membres devraient être examinés et révisés chaque année. La nature statique actuelle des plans stratégiques ne permet pas d'établir une feuille de route opportune et adaptative.

Enfin, le CCA rappelle que cela fait 23 ans que la Commission européenne a lancé pour la première fois son plan ambitieux d'augmentation de la production aquacole par le biais de propositions visant à résoudre les conflits d'accès à l'espace et à améliorer la gouvernance. Toutefois, le deuxième projet de rapport sur l'évaluation à mi-parcours des orientations stratégiques conclut à la persistance d'une stagnation à long terme du développement de l'aquaculture au sein de l'UE.

### **II. Justification**

Le CCA a déjà adressé des recommandations détaillées à la Commission européenne en réponse au premier projet de rapport et se réjouit que certaines de ces recommandations aient été prises en compte dans le deuxième projet.

Cette deuxième recommandation se focalise sur trois domaines clés :

1. Les données sur la production aquacole (production aquacole de référence et post-directives)
2. L'accès à l'espace et à l'eau et le cadre réglementaire et administratif
3. Plans stratégiques nationaux pluriannuels (PSNP) des États membres

Les données sont essentielles pour tirer des conclusions valables et étayées sur les progrès et l'efficacité de la mise en œuvre des orientations stratégiques et des PSNP. La résolution des conflits liés à l'accès à l'espace et à l'eau et l'amélioration du cadre réglementaire et administratif constituent



## *Recommandation concernant le projet de rapport sur l'évaluation à mi-parcours des orientations stratégiques pour l'aquaculture de l'UE et des plans stratégiques pluriannuels*

des conditions clés pour le développement durable du secteur aquacole de l'UE. Une mise en œuvre efficace et opportune des PSNP est également essentielle pour atteindre les objectifs des orientations stratégiques.

### **III. Recommandations**

#### **Recommandations**

**Pour la Commission européenne :**

##### **1. Données (volume de production aquacole de référence et post-directives)**

L'augmentation du volume de la production aquacole de l'UE représente l'indicateur de résultat le plus important et le plus tangible, comme il ressort de l'objectif de la PCP (l'aquaculture doit contribuer à la sécurité et à l'approvisionnement alimentaires) et du Pacte européen pour l'océan (l'aquaculture est vitale pour l'approvisionnement et la sécurité alimentaires).

Le CCA est profondément préoccupé par le fait qu'en raison du manque de données sur le secteur, le rapport ne fournit pas de conclusions claires sur l'efficacité du développement d'un secteur aquacole durable dans l'UE suite aux actions mises en œuvre jusqu'à présent par la Commission européenne, les États membres et le CCA.

Il est impératif que l'indicateur de production soit fondé sur des statistiques officielles valides, fiables et actualisées. Le CCA ne soutient pas les informations fournies dans le tableau 1 sur la production de référence et post-directives, car ces données sont basées sur les enquêtes des États membres.

Le CCA est préoccupé par le fait que le rapport ne mentionne qu'une baisse de la production de moules et d'huîtres - qui est en effet la plus inquiétante en raison de son déclin continu depuis le début des années 2000 - alors que le dernier rapport de l'EUMOFA sur le marché du poisson de l'UE conclut à une baisse dans la plupart des groupes de produits (graphique 83).<sup>1</sup>

Le CCA recommande de réviser le projet de rapport en :

- Utilisant la méthodologie de l'EUMOFA sur la production nette pour établir les volumes de production de référence et post-directives, selon l'exemple présenté dans le graphique 82 du dernier rapport de l'EUMOFA sur le marché du poisson de l'UE en 2024.
- Incluant les volumes de production de référence et post-directives par groupe de produits (bivalves et autres mollusques, algues, poissons d'eau douce, salmonidés et autres espèces marines).
- Incluant une perspective à plus long terme sur les tendances de la production aquacole couvrant les deux dernières décennies, ce qui permettrait de mieux comprendre les évolutions structurelles, y compris les déclins de longue date antérieurs à la mise en œuvre des lignes directrices de l'UE. Cela est essentiel pour faire la distinction entre les fluctuations

---

<sup>1</sup> Le marché européen du poisson, EUMOFA, 2024



## *Recommandation concernant le projet de rapport sur l'évaluation à mi-parcours des orientations stratégiques pour l'aquaculture de l'UE et des plans stratégiques pluriannuels*

temporaires et les tendances persistantes et pour évaluer avec précision l'efficacité de la politique aquacole de l'UE au fil du temps.

En outre, le CCA recommande à la Commission européenne de prendre les mesures ex post suivantes :

- Remédier aux faiblesses des ensembles de données actuels sur l'aquaculture qui ont été signalées dans la première recommandation du CCA. Le deuxième projet de rapport fait référence à ces faiblesses, mais ne propose aucune mesure en vue d'y remédier.
- Inviter le CCA à soumettre des commentaires sur le projet de proposition de règlement relatif aux statistiques européennes sur la pêche et l'aquaculture.

### **2. L'accès à l'espace et à l'eau et le cadre réglementaire et administratif**

Le rapport note que la mise en œuvre des PSNP des États membres est essentielle pour atteindre les objectifs des orientations stratégiques et conclut que :

- La désignation de zones spécifiques pour l'aquaculture constitue une étape importante, mais son efficacité pratique dans la création de nouvelles entreprises ou de nouveaux sites aquacoles a été limitée (3.2.1.1.)
- Il existe un manque inquiétant d'amélioration de l'efficacité des licences d'aquaculture dans l'ensemble de l'UE, les délais de traitement restant inchangés ou s'allongeant dans de nombreux cas (5.1.1.), et les progrès ne se sont pas traduits par des améliorations de l'efficacité des licences d'aquaculture (6.1.2.)
- Les progrès ont été insuffisants en ce qui concerne deux des obstacles les plus anciens à la croissance durable de l'aquaculture dans l'UE : (i) l'accès à l'espace et à l'eau et (ii) la complexité et la longueur des procédures d'octroi de licences, alors que ces domaines sont fondamentaux pour atteindre les objectifs des orientations stratégiques (6.2.)
- L'étendue et la pertinence, pour l'aquaculture, de l'examen par les États membres de leurs cadres législatifs, réglementaires ou institutionnels varient d'un État membre à l'autre (3.2.)
- Les délais nécessaires au traitement des licences d'aquaculture a augmenté dans certains États membres, alors qu'il est resté stable dans d'autres (3.2.1.2.)

Le rapport note également que la charge administrative pesant sur les États membres est de plus en plus complexe, notamment en raison de la portée et de la nature de la législation de l'UE et de ses relations avec la législation des États membres, l'aquaculture n'étant pas du ressort exclusif de l'UE.

Le CCA souligne l'inefficacité de la politique actuelle de l'UE en matière d'aquaculture et de la méthode ouverte de coordination, et réitère la recommandation du CCA de réformer la politique aquacole de l'UE.

La résolution des conflits liés à l'accès à l'espace et à l'eau et l'amélioration du cadre réglementaire et administratif nécessitent des initiatives et des décisions politiques tant au niveau de la Commission que des États membres.



## *Recommandation concernant le projet de rapport sur l'évaluation à mi-parcours des orientations stratégiques pour l'aquaculture de l'UE et des plans stratégiques pluriannuels*

Par conséquent, le CCA recommande que le rapport :

- Reconnaît l'inefficacité des mesures actuelles et propose une réforme de la politique de l'aquaculture de l'UE.

### **3. Plan stratégique national pluriannuel (PSNP)**

Le rapport note que plusieurs États membres ont mis en œuvre des mesures visant à améliorer le bien-être des animaux aquatiques d'élevage et ont élaboré des bonnes pratiques et des indicateurs sur le bien-être animal.

Le CCA se félicite de l'attention accrue portée au bien-être des poissons et soutient la proposition d'harmoniser et d'étendre les bonnes pratiques et les indicateurs à une plus grande échelle dans les États membres. Le CCA convient que davantage d'États membres devraient inclure les bonnes pratiques et les indicateurs relatifs aux animaux aquatiques d'élevage dans leurs stratégies nationales en matière de bien-être animal.

Le CCA recommande à la Commission européenne de prendre les mesures ex post suivantes :

- Demander au dispositif d'assistance à l'aquaculture (DAA) de collecter les bonnes pratiques et les indicateurs des États membres en matière de bien-être des animaux aquatiques et de les rendre accessibles au public sur le site Internet du DAA

Il est difficile d'évaluer les progrès et l'impact des PSNP de chaque État membre car il n'existe pas de vue d'ensemble consolidée des actions planifiées ou entreprises par les États membres ou des calendriers obligatoires pour atteindre les objectifs décrits dans les PSNP. Le CCA réitère que les PSNP doivent inclure des calendriers sur les objectifs des États membres.

Dix-sept États membres ont inclus des objectifs de production dans leur PSNP, mais le projet de rapport n'évalue pas la validité et la fiabilité de ces objectifs.

Le CCA réitère sa préoccupation quant au fait que le rapport n'inclut pas les lacunes critiques dans la mise en œuvre des PSNP et que les PSNP ne sont pas mis à jour à intervalles réguliers pour prendre en considération les résultats des projets de recherche et d'innovation, les recommandations du CCA et les questions émergentes qui sont pertinentes pour le développement durable de l'aquaculture au niveau national ou de l'UE.

Par conséquent, le CCA recommande que le rapport demande aux États membres de mettre à jour leurs PSNP comme suit :

- Inclure un calendrier pour des actions politiques spécifiques, comme l'exige la PCP
- Examiner et réviser les objectifs en matière de volumes de production
- Inclure les objectifs de production lorsqu'ils sont manquants



## *Recommandation concernant le projet de rapport sur l'évaluation à mi-parcours des orientations stratégiques pour l'aquaculture de l'UE et des plans stratégiques pluriannuels*

- Faire du bien-être animal une priorité politique et financière de l'UE
- Établir des liens clairs entre les objectifs fixés pour les indicateurs de performance et l'objectif de l'UE de parvenir à une croissance durable
- Inclure l'avis d'un représentant du secteur de l'aquaculture sur les objectifs de production avant d'approuver le financement du FEAMPA pour les projets d'innovation

### **4. Bien-être animal**

Le CCA se félicite que le deuxième projet de rapport reconnaisse que les ONG ont appelé à un cadre législatif harmonisé à l'échelle de l'UE pour le bien-être des animaux aquatiques d'élevage. Au vu de la récente réponse de la Commission à la recommandation du CCA sur le Pacte pour l'océan, qui confirme que le bien-être animal sera inclus dans la prochaine initiative de l'UE sur l'aquaculture durable dans le cadre du Pacte pour l'océan, le CCA demande à la Commission d'inclure une recommandation claire dans ce rapport sur l'introduction d'une législation européenne sur le bien-être des animaux aquatiques d'élevage qui puisse s'appliquer aux importations. En outre, le rapport doit indiquer la voie législative à suivre pour introduire une telle législation, par exemple dans le cadre de la prochaine initiative de l'UE sur l'aquaculture durable, de la loi sur les océans ou de lignes directrices stratégiques contraignantes pour l'aquaculture après 2030. Enfin, le rapport doit également indiquer comment les fonds seront alloués au bien-être animal.

Il est essentiel de fournir des éclaircissements et un calendrier pour l'introduction de cette législation.

Deuxièmement, le CCA se félicite que le deuxième projet de rapport reconnaise que les ONG ont souligné la nécessité de veiller à ce que la diversification ne se fasse pas au détriment des besoins en matière de bien-être animal, et que le rapport encourage la diversification dans les espèces à faible niveau trophique, plutôt que dans les seules espèces à niveau plus élevé et plus sensibles.

Par conséquent, le CCA demande à la Commission d'émettre une recommandation claire à cet effet.

Le CCA réitère son appel à la Commission d'inclure dans le second projet de rapport les recommandations mentionnées dans la recommandation du CCA de mai 2025 sur l'évaluation à mi-parcours des orientations stratégiques pour l'aquaculture, comme suit :

- Recommander l'introduction de normes européennes contraignantes en matière de bien-être animal pour les animaux aquatiques d'élevage en incluant les animaux aquatiques dans le champ d'application de la prochaine modernisation des règlements relatifs aux animaux détenus (directive 98/58/CE du Conseil du 20 juillet 1998) et à l'abattage (directive 93/119/CE du Conseil du 22 décembre 1993) et/ou des prochaines initiatives du Pacte pour l'océan, notamment l'initiative de l'UE sur l'aquaculture durable et la loi sur les océans.
- Recommander l'introduction d'objectifs concernant la mise à jour des pratiques en matière de bien-être animal et le développement de l'aquaculture à faible niveau trophique.
- Recommander l'application du principe de précaution pour empêcher le développement de nouvelles espèces et de nouveaux systèmes carnivores sans évaluation préalable du bien-être animal au niveau de l'UE, par exemple par le biais d'une déclaration scientifique de l'EFSA.



*Recommandation concernant le projet de rapport sur l'évaluation à mi-parcours des orientations stratégiques pour l'aquaculture de l'UE et des plans stratégiques pluriannuels*

- Lier le versement des subventions à des critères de bien-être animal, sur la base des indicateurs de bien-être en cours d'élaboration par la Commission.



### **Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA)**

Rue Montoyer 31, 1000 Bruxelles, Belgique

Tel : +32 (0) 2 720 00 73

E-mail : [secretariat@aac-europe.org](mailto:secretariat@aac-europe.org)

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/aquaculture-advisory-council/>  
[www.aac-europe.org](http://www.aac-europe.org)